

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
MIGRATION ET DES
TUNISIENS A L'ETRANGER**

Décret n° 2024-382 du 25 juin 2024, portant ratification de l'échange de lettres entre la République Tunisienne et la République Italienne relatif à l'octroi d'un don en faveur du ministère des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères, notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'échange de lettres entre la République Tunisienne et la République Italienne relatif à l'octroi d'un don en faveur du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'échange de lettres entre la République Tunisienne et la République Italienne relatif à l'octroi d'un don en faveur du ministère des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger, annexé au présent décret.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 juin 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed